

Notice concernant la sécurité incendie

En lien avec les manifestations et spectacles présentés au Chateau de La Barben dans le cadre du projet ROCHER MISTRAL, il est nécessaire de prévoir une aire de stationnement afin d'accueillir son public, c'est l'objet du présent permis d'aménager.

Le projet consiste à réaliser cette aire de stationnement sur la parcelle à proximité immédiate du parc de stationnement du parc zoologique, sur une partie de la parcelle AI 197, en rive Nord de la RD 572 au droit du débouché du chemin de la Baou.

Le terrain assiette se situe Commune de la Barben AI section 197, parcelle d'une superficie de 69 156 m².

Le projet d'aire de stationnement d'une superficie de 9 322 m², prendra place sur la sous section AI 197 d de la parcelle (superficie 30 064m²), au sud de celle-ci au plus près de la RD572.

L'aire de stationnement offrira 417 places pour véhicules légers ainsi que 5 emplacements pour autocars.

(cf **PA.4.2 Plan de Composition (1000e)**)

Le travail de définition des mesures à mettre en place pour la lutte contre le risque incendie est le résultat d'une longue collaboration avec les services de l'état, et notamment du SDIS13 et de plusieurs bureaux d'études spécialisés qui ont permis d'évaluer le risque au niveau du projet ROCHER MISTRAL dans son ensemble, et plus particulièrement au sujet du présent projet de parc de stationnement.

Ces échanges ont permis au CEREN, sous la houlette de Frédérique Giroud, de définir des préconisations quant à l'autodéfendabilité du site en matière de défense incendie :

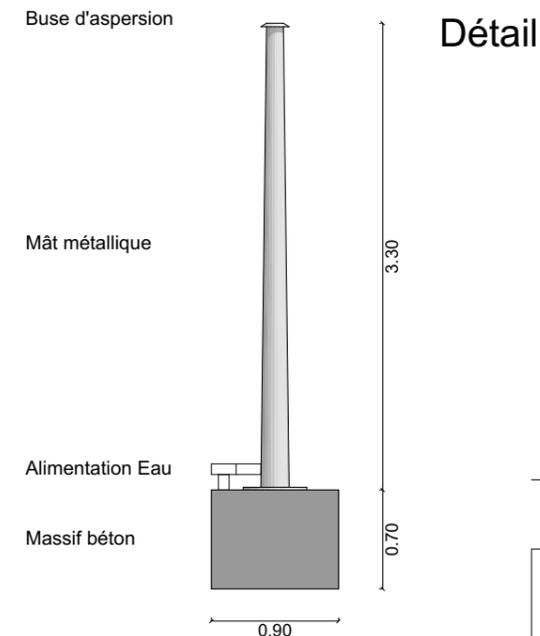
Les préconisations concernant la zone du parc de stationnement portent sur la mise en place d'une bulle d'eau sur tout le périmètre de celui-ci, via l'installation de 9 mâts asperseurs répondant aux caractéristiques suivantes :

- création d'une bulle d'eau par l'installation de 9 Mâts asperseurs de 4m de haut, assurant un débit de 17 m³/h, disposés tout autour du parking (**détail ci-contre**)
- installation d'une citerne (240m³) pour alimenter ces mâts afin d'assurer leur tirage simultané pour une durée de 90 minutes (**cf. photo1**)
- mise en place d'une moto-pompe thermique (afin d'assurer son fonctionnement même lors de coupures de courant)
- traitement des sols en revêtement non combustible et drainant (grave compactée et gravier)
- le respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur 50m.

Une borne incendie est présente sur la D22, située à une distance inférieure à 200m du projet.



Photo1



Rocher Mistral - Parking Bas
Route de Saint-Cannat, 13330, La Barben

| | | | | |
|--|--------|--------------|--------|------------|
| MAITRE D'OUVRAGE | | | | |
| SAS Rocher Mistral, Chemin de l'Eglise - Maison de la Chapelle, 13330, La Barben | | | | |
| TITRE DU DOCUMENT | | | | PHASE |
| Notice Annexe 5 : Sécurité Incendie | | | | PA |
| N° | FORMAT | ECHELLE | INDICE | DATE |
| PA.2.5 | A3 | 1:50, 1:3.33 | F | 12/05/2025 |

GautierGarronArchitecte